



BANQUE FIDUCIAL

Informations Pilier 3

31/12/2022

SOMMAIRE

ATTESTATION DU DIRECTOIRE RELATIVE AU CONTROLE DU RAPPORT PILIER 3	2
INTRODUCTION	3
1. DISPOSITIF DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DES RISQUES	4
1.1. ORGANISATION.....	4
1.2. TYPOLOGIE DES RISQUES.....	4
1.3. ENONCE DE L'APPETIT POUR LE RISQUE PAR LE DIRECTOIRE	5
1.4. CADRE D'APPETENCE AU RISQUE - RISK APPETITE FRAMEWORK.....	5
1.5. DISPOSITIF DE GOUVERNANCE (OVB).....	10
1.6. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES (OVA).....	11
1.7. RISQUE DE CREDIT (CRA)	12
1.8. RISQUE DE LIQUIDITE (LIQA)	13
1.9. RISQUE DE MARCHE (MRA).....	14
1.10. RISQUE OPERATIONNEL (ORA).....	14
2. INFORMATIONS RELATIVES AUX FONDS PROPRES ET AUX ACTIFS PONDERES EN RISQUE	15
2.1. INDICATEURS CLES ET RATIOS PRUDENTIELS (KM1)	15
2.2. SYNTHESE DES ACTIFS PONDERES PAR TYPE DE RISQUE (OV1)	16
2.3. FONDS PROPRES (CC1 ET CC2).....	17
3. INFORMATIONS RELATIVES A LA POLITIQUE DE REMUNERATION	19
3.1. POLITIQUE DE REMUNERATION (REMA)	19
3.2. INDICATEURS CONCERNANT LES REMUNERATIONS ATTRIBUEES (REM1 A REM4).....	19

Attestation du Directoire relative au contrôle du rapport Pilier 3

Le Directoire est responsable de la mise en place et du maintien d'une structure de contrôle interne efficace régissant les publications de l'établissement, y compris celles effectuées au titre du rapport Pilier III.

Dans ce cadre, j'atteste que Banque Fiducial publie au titre du rapport Pilier III les informations requises en vertu de la Huitième partie du règlement (UE) No 575/2013 du Parlement et du Conseil conformément aux politiques formelles et aux procédures, systèmes et contrôles internes.

Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, je confirme que les informations communiquées au 31/12/2022 ont été soumises au même niveau de vérification interne que les autres informations fournies dans le cadre du rapport financier de l'établissement.

Fait à Paris le 30 juin 2023

Nicolas MERINDOL

Président du Directoire



Introduction

Le rapport Pilier 3 de Banque Fiducial a été produit conformément aux exigences de publication du pilier III des accords de Bâle, transposées en droit européen à travers le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) (huitième partie) modifié par le règlement (UE) n°2019/876 du 20 mai 2019 (CRR2) et la directive 2013/36/UE (CRD IV) modifiée par la directive 2019/878/UE du 20 mai 2019 (CRD V).

Le rapport est publié annuellement et son contenu est conforme aux attendus détaillés par l'article 433 quater du CRR2 relatif aux informations à publier par les autres établissements.

1. Dispositif de gouvernance et de gestion des risques

1.1. Organisation

Banque Fiducial accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente pour maîtriser ses risques dans tous les métiers et les marchés où elle opère ainsi qu'un équilibre entre une sensibilisation aux risques forte et le développement de l'activité pour générer de la rentabilité.

Cette gestion des risques est pilotée par le Directoire dans le cadre du respect de normes applicables, notamment de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié et de la réglementation européenne CRR/CRD4. Il s'appuie pour cela sur la Direction Finance et Risques et son pôle contrôle permanent, et sur l'ensemble des comités dédiés d'après la Comitologie de Banque Fiducial en vigueur.

L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre des lettres de suite de l'ACPR suite aux deux missions d'inspection de l'ACPR de 2021, l'une à périmètre général et l'autre centrée sur le dispositif LCB-FT. Ces deux événements ont nécessité une adaptation de la gouvernance et du dispositif de gestion des risques, qui a été conduite tout au long de l'exercice à travers un plan de mise à niveau (plan de remédiation).

La gouvernance de la banque a été modifiée en novembre 2022. Elle s'appuie désormais sur un directoire et un Conseil de Surveillance. Nicolas Merindol assure la présidence du directoire ; la présidence du Conseil de Surveillance est assurée par Christian Latouche en tant que président et Guirec Penhoat en tant que vice-président.

La banque s'est dotée d'une direction des risques et du contrôle permanent ; la fonction conformité a été directement rattachée au directoire.

1.2. Typologie des risques

Les principales catégories de risque portés par Banque Fiducial :

- ✓ Les risques structurels de taux d'intérêt et de change : risques de perte de marge d'intérêt ou de valeur de la position structurelle à taux fixe en cas de variation des taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.
- ✓ Les risques de liquidité et de financement se définissent comme l'incapacité pour Banque Fiducial à faire face aux échéances de ses obligations financières à un coût raisonnable. Le risque de financement correspond au risque pour Banque Fiducial de ne pas pouvoir financer le développement de ses activités selon ses objectifs commerciaux et à un coût compétitif par rapport à ses concurrents.
- ✓ Le risque de crédit et de contrepartie (y compris les effets de concentration) : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients à faire face à leurs engagements financiers. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, de concentration géographique ou sectorielle.
- ✓ Le risque de marché : risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces derniers.

- ✓ Les risques opérationnels : risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs. Ils comprennent notamment :
 - le risque de non-conformité (y compris les risques juridiques et fiscaux) : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire ou de perte financière significative, qui naît du non-respect de dispositions réglementant l'activité ;
 - le risque de réputation : risque résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des régulateurs pouvant affecter défavorablement la capacité de Banque Fiducial à maintenir ou engager des relations d'affaires ;
 - le risque de conduite inappropriée (« misconduct ») : risque lié à une conduite inappropriée des activités ou de comportements inaptes des employés.
- ✓ Le risque stratégique : risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité de Banque Fiducial à mettre en œuvre sa stratégie
- ✓ Le risque lié aux enjeux environnementaux et sociétaux : ils sont considérés comme des facteurs aggravants des risques existants

1.3. *Enoncé de l'appétit pour le risque par le Directoire*

Banque Fiducial recherche un développement durable et rentable fondé sur un modèle de banque tourné vers la clientèle corporate qui est le cœur d'expertise du Groupe Fiducial, en distinguant les deux activités historiques sous deux marques.

Cela se traduit par :

- Une organisation avec deux piliers d'activité historiques fonctionnant en complémentarité : une banque en ligne à destination de la très petite entreprise et une banque de services à destination des entreprises en difficulté sous procédures collectives.
- Une prépondérance pour l'activité de traitement des flux de ses clients avec la recherche d'une maîtrise des risques opérationnels. Banque Fiducial n'a pas d'appétit pour les risques opérationnels (y compris risque de non-conformité) mais est prête à assumer un niveau de perte potentielle de l'ordre de 1,5% de son PNB.
- En conséquence, une prépondérance des revenus de commissions au regard de la marge nette d'intérêts
- Une diversification du risque en évitant les concentrations géographiques, sectorielles et de contreparties
- Une allocation de capital équilibrée entre ses métiers et la gestion propre et un niveau de fonds propres adaptés à sa stratégie de développement
- L'optimisation de la rentabilité de sa liquidité tout en gardant un volant de liquidité important

1.4. *Cadre d'appétence au risque - Risk Appetite Framework*

Le Risk Appetite Framework (cadre d'appétence aux risques) est l'outil de pilotage du respect de l'appétit aux risques de Banque Fiducial.

Le Conseil de Surveillance approuve l'appétit pour le risque de Banque Fiducial proposé par le Directoire. La Direction Finance et Risques prépare la définition de l'appétit pour le risque et en exerce le suivi et le contrôle de second niveau de sa mise en œuvre avec l'appui du Département Conformité le cas échéant.

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau agrégé de risque que Banque Fiducial accepte de prendre en vue de la poursuite de son activité et afin d'atteindre ses objectifs stratégiques. Il s'appuie sur les résultats de la cartographie des risques, exercice conduit annuellement.

Le cadre s'organise autour de limites internes approuvées par le Conseil de Surveillance pour exercer sa surveillance. Elles permettent :

- de respecter, avec une marge de manœuvre suffisante, les obligations réglementaires auxquelles Banque Fiducial est soumise (notamment en terme de ratios réglementaires minimum) en anticipant au mieux la mise en œuvre des nouvelles réglementations.
- d'assurer, avec une marge de sécurité, une résistance suffisante aux scénarii de stress (PPR, ICAAP, ILAAP...).

En cas de franchissement de seuil, la Direction des Risques le signale au Directoire, responsable de la gestion du rétablissement. Le rôle principal du Directoire est d'identifier et d'évaluer un état de rétablissement sur la base des possibles recommandations de la Direction des Risques puis de définir les options de rétablissement appropriées qu'il présente à l'approbation du Conseil de Surveillance. Il a également la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de la bonne exécution des actions de rétablissement, de l'information au Conseil de Surveillance et de son Comité d'Audit et des Risques ainsi que de la communication de crise, interne et externe.

Le cadre d'appétence aux risques de Banque Fiducial est défini en 2022 dans :

- La politique des risques qui s'appuie sur le cadre du RAF et décline :
 - la politique de risque de marché,
 - la politique de risque financier,
 - la politique du risque opérationnel
 - et la politique de risque de crédit
- Le RAF, risk appetite framework qui est composé de 28 indicateurs regroupés par thématiques clés permettant de s'assurer du respect de l'appétence aux risques de la banque.

Banque Fiducial actualise annuellement sa cartographie des risques. La cartographie des risques 2022 fait ressortir les zones de risques principales suivantes:

Le risque informatique

L'organisation et l'adéquation des ressources de la Direction Etudes et Système d'Information dans un contexte de renforcement du risque cyber et de mise à niveau du SI

La gestion de la continuité informatique

La gestion de la connaissance clients

Les efforts sur ce sujet ont été intensifiés sur le second semestre sur la mise à jour des KYC et la détection des fraudes à l'entrée en relation

L'octroi de crédit et le suivi des engagements clients

L'adéquation de la couverture du risque (provision) au regard des moyens de réduction du risque (qualité des garanties et capacité de mise en jeu)

L'activité de financement du pôle « Rebond et restructuring ». Les procédures d'octroi de crédit et de suivi des engagements relatives à ce pôle

Les risques financiers

Le risque comptable et la qualité de la production des états financiers

Le pilotage de niveau de fonds propres pour servir le développement de la banque

Les risques opérationnels

Taux de poste vacants

Cadre procédural en cours de mise à jour au niveau de la banque

Absence d'outil de gestion de la donnée

Le risque de liquidité

Du fait de son business model, la structure bilancielle de la Banque Fiducial est très liquide : 90% du passif est composé des dépôts clients et environ 79% de l'actif est composé de la trésorerie dont plus de 50% de la liquidité disponible sur les comptes des correspondants bancaires dont la BDF.

Le dispositif de pilotage de ce risque s'appuie sur les seuils des indicateurs du PPR relatifs au ratio LCR, NSFR et liquidité immédiate, ainsi que sur des exercices de stress ILAAP.

Gestion du capital et adéquation des fonds propres

Le pilotage de l'adéquation du capital interne de Banque Fiducial est réalisé à 5 occasions :

- tous les deux ans, lors de l'établissement du Plan Préventif de Rétablissement (PPR), en modélisant l'impact de chocs économiques sur les ratios de solvabilité et de levier, en calibrant des seuils d'alerte appropriés et en identifiant les mesures de rétablissement,
- annuellement, lors des projections de besoins de fonds propres adossées au budget,
- mensuellement, lors du calcul des ratios de solvabilité et de levier selon les exigences de règlement CRR2,
- mensuellement lors du suivi interne des limites de consommation RWAs par le Directoire
- au cas par cas, par la mesure de l'impact de certains événements économiques, de risques ou de changements réglementaires à venir présentés au Directoire lors des réunions trimestrielles du comité ALM.

Au 31/12/2022, le ratio de solvabilité ressort à 16,24% pour une exigence réglementaire de 13,25% (contre 11,75% au 31/12/2021).

Les actifs pondérés en risque se répartissent comme suit :

- RWA au titre du risque de crédit : 201,4 M€ (82 %)
- RWA au titre du risque opérationnel : 43,0 M€ (18 %)

Risques opérationnels

Les dispositifs de suivi des risques opérationnels ont été mis en œuvre ; ils comprennent :

- La collecte des données internes relatives aux pertes de risques opérationnels

- Le suivi des incidents dont les incidents significatifs y compris informatiques
- Un contrôle permanent de niveau 2
- Un dispositif de suivi et de lutte contre la fraude
- Le suivi des prestations externalisées
- L'élaboration de PCA
- Un processus d'information et d'escalade

L'équipe de contrôle permanent anime le dispositif de suivi des risques opérationnels et en rend compte au directoire.

Un processus d'escalade au Conseil de Surveillance et à l'ACPR est prévu en cas de risque significatif.

Le risque de crédit

Le risque de crédit et de contrepartie (y compris les effets de concentration) correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité des clients ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration individuelle, de concentration géographique ou de concentration sectorielle.

L'activité de crédit de Banque Fiducial représente 17% du bilan de la banque au 31/12/2022.

Les expositions brutes au bilan au 31/12/2022 s'élèvent à 119,3M€. Les expositions hors bilan s'élèvent au 31/12/2022 à 64,5M€.

Le pilotage du risque de crédit s'organise autour du suivi d'indicateurs de concentration, d'un suivi sectoriel, du taux de douteux, du respect du schéma délégataire, et du respect de la stratégie risque de crédit de la banque actualisée en novembre 2022 par la Direction du Crédit et la Direction Finance, Risques et Contrôle Permanent.

De plus, dans sa politique de gestion du risque de crédit, Banque Fiducial s'est fixée comme objectif de privilégier une typologie de crédits adossés à des créances. Ainsi un tiers des encours de crédit sont des lignes Dailly ou d'escompte. Elle a également privilégié les PGE mis en place durant la crise sanitaire ; ainsi, 20% des encours sont des PGE bénéficiant d'une garantie d'Etat à 90%.

Sur les autres types de financement, Banque Fiducial met en place des mesures d'atténuation du risque basées notamment sur la prise de garantie réelle (stock, immobilier...) ou des mesures de réduction de ses encours non performants.

Le risque de marché et le risque de taux

Banque Fiducial est faiblement exposée au risque de marché et aux risques de taux d'intérêt.

Le pilotage est réalisé à travers :

- Le suivi et le respect des limites position de change
- Le suivi de la valeur de marché du portefeuille d'investissement (Produits détenus jusque échéance et garanti à 100 %)
- Le suivi et le respect des limites en Gap de taux

Sur 2022, les seuils sont inférieurs au niveau de tolérance de Banque Fiducial.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation aux risques opérationnels et à la gestion de la fraude sont régulièrement conduites auprès de l'ensemble des équipes.

En 2022, Banque Fiducial a dépassé son cadre d'appétence aux risques sur trois sujets et a mis en place des plans d'actions correctifs :

- Le niveau d'adéquation de fonds propres,
- Le montant des provisions pour fraude et le montant des provisions pour risques opérationnels.
- Le taux de postes vacants

1.5. Dispositif de gouvernance (OVB)
Tableau EU OVB — Publication d'informations sur les dispositifs de gouvernance
Le nombre de fonctions de direction exercées par les membres de l'organe de direction :
Conseil de Surveillance au 31 décembre 2022

	Mandat exercé au sein de Banque Fiducial	Nombre de mandats supplémentaires exercés au sein du Groupe Fiducial	Nombre de mandats supplémentaires exercés en dehors du Groupe Fiducial
Christian LATOUCHE	Président du Conseil	22 mandats exécutifs 17 mandats non-exécutifs	Aucun mandat
Guirec PENHOAT	Vice-Président du Conseil	3 mandats exécutifs 1 mandat non-exécutif	Aucun mandat
Michel ANGE	Membre du Conseil de Surveillance	Aucun mandat	4 mandats non-exécutifs
Pierre-Henri CASSOU	Membre du Conseil de Surveillance	1 mandat non-exécutif	2 mandats non-exécutifs
Pascal POUPELLE	Membre du Conseil de Surveillance	Aucun mandat	1 mandat exécutif 1 mandat non-exécutif
Fiducial Financial Services, représentée par M. Yves SKRABACZ	Membre du Conseil de Surveillance	3 mandats non-exécutifs	1 mandat exécutif
FIDUCIAL, représentée par M. Bernard FLEUR	Membre du Conseil de Surveillance	1 mandat non-exécutif	3 mandats non-exécutifs

Autres mandataires sociaux au 31 décembre 2022

	Mandat exercé au sein de Banque Fiducial	Nombre de mandats supplémentaires exercés au sein du Groupe Fiducial	Nombre de mandat supplémentaires exercés en dehors du Groupe Fiducial
Nicolas MERINDOL	Président du Directoire	Aucun mandat	4 mandats actifs; 7 mandats inactifs (holdings) 7 mandats SCI 2 mandats ONG / Association
François KLIBER	Membre du Directoire	Aucun mandat	Aucun mandat
Nicolas MAYER	Membre du Directoire	Aucun mandat	Aucun mandat

Pour rappel, Banque Fiducial n'entre pas dans le champ d'application de l'article 91, paragraphes 3 et 4, de la directive 2013/36/UE (CRD) car n'est pas un établissement ayant une importance significative en raison de sa taille, de son organisation interne, ainsi que de la nature, de l'échelle et de la complexité de ses activités.

Informations concernant la politique de recrutement pour la sélection des membres de l'organe de direction ainsi que leurs connaissances, leurs compétences et leur expertise :

Le recrutement des administrateurs s'effectue en fonction de leur compétence et notamment de leur parcours et des fonctions occupées au cours de leur carrière dans des banques (maîtrise des différents métiers).

Informations sur la politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de direction :

Les parcours et profils de nos administrateurs sont différents et complémentaires.

1.6. Dispositif de gestion des risques (OVA)

Tableau EU OVA — Approche de l'établissement en matière de gestion des risques

Numéro de la ligne	Informations qualitatives — format libre	Référence Banque Fiducial
(a)	Publication d'une brève déclaration sur les risques approuvée par l'organe de direction	cf 1.3 Enoncé de l'appétit pour le risque par le Directoire et 1.4. Cadre d'appétence au risque - Risk Appetite Framework
(c)	Déclaration approuvée par l'organe de direction sur l'adéquation des systèmes de gestion des risques.	cf 1.1. Organisation, 1.2. Typologie des risques et 1.3 Enoncé de l'appétit pour le risque par le Directoire
(f)	Stratégies et processus de gestion des risques mis en place pour chaque catégorie de risque distincte.	cf 1.1. Organisation, 1.2. Typologie des risques et 1.3 Enoncé de l'appétit pour le risque par le Directoire
(g)	Informations sur les stratégies et processus de gestion, de couverture et d'atténuation des risques, ainsi que sur le suivi de l'efficacité des couvertures et des techniques d'atténuation.	cf 1.3 Enoncé de l'appétit pour le risque par le Directoire et 1.4. Cadre d'appétence au risque - Risk Appetite Framework

1.7. Risque de crédit (CRA)

Tableau EU CRA — Informations qualitatives générales sur le risque de crédit

Numéro de la ligne	Informations qualitatives - Format libre	Banque Fiducial
(a)	<p>Dans la brève déclaration sur les risques soumise conformément à l'article 435, paragraphe 1, point f), du CRR, indiquer comment le modèle d'entreprise donne naissance aux composants du profil de risque de crédit de l'établissement.</p>	<p>cf 1.3 Enoncé de l'appétit pour le risque par le Directoire et 1.4. Cadre d'appétence au risque - Risk Appetite Framework</p>
(b)	<p>Dans la présentation des stratégies et processus visant à gérer le risque de crédit et des politiques destinées à couvrir et atténuer le risque conformément à l'article 435, paragraphe 1, points a) et d), du CRR, indiquer les critères et l'approche utilisés pour définir la politique de gestion du risque de crédit et fixer les limites en matière de risque de crédit.</p>	<p>cf 1.3 Enoncé de l'appétit pour le risque par le Directoire et 1.4. Cadre d'appétence au risque - Risk Appetite Framework</p>

1.8. Risque de liquidité (LIQA)

Tableau EU LIQA — Gestion du risque de liquidité

Numéro de ligne	Informations qualitatives - Format libre	Référence Banque Fiducial
(a)	Stratégies et processus de gestion du risque de liquidité, y compris politiques de diversification des sources et de la durée des financements prévus.	cf 1.1. Organisation, 1.2. Typologie des risques et 1.3 Enoncé de l'appétit pour le risque par le Directoire
(h)	Une déclaration sur l'adéquation des dispositifs de l'établissement en matière de gestion du risque de liquidité, approuvée par l'organe de direction, qui assure que les systèmes de gestion du risque de liquidité mis en place sont appropriés eu égard au profil et à la stratégie de l'établissement.	cf 1.1. Organisation, 1.2. Typologie des risques et 1.3 Enoncé de l'appétit pour le risque par le Directoire
(i)	<p>Une brève déclaration sur le risque de liquidité, approuvée par l'organe de direction, décrivant succinctement le profil global de risque de liquidité de l'établissement associé à la stratégie commerciale. Cette déclaration contient des chiffres et ratios clés (autres que ceux déjà couverts dans le modèle EU LIQ1 dans le cadre de la présente norme technique) qui donnent aux parties prenantes extérieures une vue d'ensemble complète de la gestion du risque de liquidité par l'établissement, y compris la manière dont son profil de risque de liquidité interagit avec le niveau de tolérance au risque défini par l'organe de direction.</p> <p>Ces ratios peuvent comprendre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limites de concentration des paniers de sûretés et sources de financement (aussi bien produits que contreparties) - Indicateurs ou instruments d'évaluation spécifiquement adaptés qui évaluent la structure du bilan de la banque ou qui établissent des projections des flux de trésorerie et des positions de liquidité futures, en tenant compte des risques hors bilan spécifiques à cette banque - Expositions de liquidité et besoins de financement au niveau des différentes entités juridiques, succursales et filiales à l'étranger prises individuellement, en tenant compte des limites d'ordre juridique, réglementaire et opérationnel à la transférabilité de la liquidité - Éléments du bilan et hors bilan ventilés par tranches d'échéance et déficits de liquidité en résultant 	cf 1.1. Organisation, 1.2. Typologie des risques, 1.3 Enoncé de l'appétit pour le risque par le Directoire et 1.4. Cadre d'appétence au risque - Risk Appetite Framework

1.9. Risque de marché (MRA)

Tableau EU MRA — Exigences de publication d’informations qualitatives sur le risque de marché

Numéro de la ligne	Informations qualitatives - Format libre	Référence Banque Fiducial
(a)	<p>Article 435, paragraphe 1, points a) et d), du CRR. Une description des stratégies et processus de l’établissement pour la gestion du risque de marché, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une explication des objectifs stratégiques de la direction dans le cadre des activités de négociation, ainsi que des processus mis en œuvre pour identifier, mesurer, surveiller et contrôler les risques de marché de l’établissement; - une description de leurs politiques en matière de couverture et d’atténuation des risques, ainsi que des stratégies et processus mis en place pour le contrôle de l’efficacité constante de ces couvertures. 	<p>cf 1.3 Enoncé de l’appétit pour le risque par le Directoire et 1.4. Cadre d’appétence au risque - Risk Appetite Framework</p>

1.10. Risque opérationnel (ORA)

Tableau EU ORA — Informations qualitatives sur le risque opérationnel

Numéro de la ligne	Informations qualitatives - Format libre	Référence Banque Fiducial
(a)	<p>Publication des objectifs et des politiques en matière de gestion des risques</p>	<p>cf 1.1. Organisation, 1.2. Typologie des risques, 1.3 Enoncé de l’appétit pour le risque par le Directoire et 1.4. Cadre d’appétence au risque - Risk Appetite Framework</p>

2. Informations relatives aux fonds propres et aux actifs pondérés en risque

2.1. Indicateurs clés et ratios prudentiels (KM1)

Modèle EU KM1 — Modèle pour les indicateurs clés

En millions d'euros		31/12/2022	31/12/2021
	Fonds propres disponibles (montants)		
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	39,7	39,9
2	Fonds propres de catégorie 1 (CET1 + AT1)	39,7	39,9
3	Fonds propres totaux	39,7	39,9
	Montants d'exposition pondérés		
4	Total des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)	244,4	281,4
	Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	16,24%	14,19%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (%)	16,24%	14,19%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	16,24%	14,19%
	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,75%	1,25%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,98%	0,70%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,31%	0,94%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,75%	9,25%
	Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du)		
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	2,50%	2,50%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	12,25%	11,75%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,76%	8,99%
	Ratio de levier		
13	Mesure de l'exposition totale	726,6	786,6
14	Ratio de levier (%)	5,46%	5,08%
	Ratio de couverture des besoins de liquidité		
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	266,5	255,6
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	21,8	20,9
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	1223,36%	1224,01%
	Ratio de financement stable net		
18	Financement stable disponible total	528,9	619,3
19	Financement stable requis total	258,8	266,7
20	Ratio NSFR (%)	204,31%	232,19%

Le coussin contra-cyclique a été fixé par le HCSF à 0% depuis mars 2020 et était à 0% au 31 décembre 2022. Le HCSF a annoncé sa décision de relever le coussin contra-cyclique à 0,5% à compter d'avril 2023 puis à 1% en janvier 2024. Le coussin de conservation est lui de 2,5% au 31 décembre 2022.

Les exigences supplémentaires SREP (P2R) pour Banque Fiducial sont de 1,75% au 31/12/2022 contre 1,25% au 31/12/2021.

Banque Fiducial respecte l'ensemble des exigences réglementaires concernant les ratios de solvabilité, de levier, de liquidité long terme (NSFR) et de court terme (LCR) au 31 décembre 2022.

2.2. Synthèse des actifs pondérés par type de risque (OV1)

Modèle EU OV1 — Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque

En millions d'euros		Montant total d'exposition au risque (TREA)	
		31/12/2022	31/12/2021
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie CCR)	201,4	234,4
2	<i>dont approche standard (SA)</i>	201,4	234,4
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	0,0	0,0
15	Risque de règlement	0,0	0,0
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après plafonnement)	0,0	0,0
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	0,0	0,0
EU 22a	Grands risques (portefeuille de négociation)	0,0	0,0
23	Risque opérationnel	43,0	46,9
EU 23a	<i>dont approche par indicateur de base</i>	43,0	46,9
29	Total	244,4	281,4

Les actifs pondérés en risque s'élèvent au 31 décembre 2022 à 201,4 millions d'euros au titre du risque de crédit et à 43 millions d'euros au titre du risque opérationnel.

Banque Fiducial applique la méthode standard pour déterminer ses actifs pondérés au titre du risque de crédit et la méthode dite par indicateur de base pour calculer ses actifs pondérés en risque au titre du risque opérationnel.

2.3. Fonds propres (CC1 et CC2)

Modèle EU CC1 — Composition des fonds propres réglementaires

		31/12/2022	
		Montants	Lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire (tableau CC2)
En millions d'euros			
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves			
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	25,0	b
2	Résultats non distribués	6,5	d
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	11,3	c
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	42,9	a
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires			
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	-3,1	e
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	0,0	
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-3,1	
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	39,7	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): instruments			
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	0,0	
31	dont: classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable	0,0	
32	dont: classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable	0,0	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	0,0	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires			
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0,0	
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0,0	
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	39,7	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments			
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	0,0	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires			
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	0,0	
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	0,0	
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	39,7	
60	Montant total d'exposition au risque	244,4	
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins			
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	16,24%	
62	Fonds propres de catégorie 1	16,24%	
63	Total des fonds propres	16,24%	
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	7,98%	
65	dont: exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	
66	dont: exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,00%	
EU-67b	dont: exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	0,98%	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	10,76%	

Les fonds propres de Banque Fiducial ne sont composés que de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et s'élèvent à 39,7 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les ajustements réglementaires dont font l'objet les fonds propres de base de Banque Fiducial concernent l'application du règlement CRR article 36 sur les déductions des éléments de fonds propres de base de catégorie 1 et ont été calculés conformément au règlement délégué (UE) no 241/2014 en ce qui concerne la déduction des actifs logiciels à opérer sur les éléments de fonds propres de base de catégorie 1.

Modèle EU CC2 — Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités

	31/12/2022	
	Bilan dans les états financiers publiés / Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau CC1
En millions d'euros		
Actifs - Ventilation par catégorie d'actifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés		
Caisse, Banques Centrales, CCP	271,5	
Effets publics et valeurs assimilées	0,6	
Créances sur les Etablissements de Crédit	173,0	
Opérations avec la clientèle	109,6	
Obligations et autres titres à revenu fixe	95,2	
Actions et autres titres à revenu variable	0,0	
Immobilisations incorporelles	3,6	e
Immobilisations corporelles	1,9	
Immobilisations financières	0,6	
immobilisations en cours	0,2	
Autres actifs	1,7	
Comptes de Régularisation	6,3	
TOTAL ACTIF	664,3	

	31/12/2022	
	Bilan dans les états financiers publiés / Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau CC1
En millions d'euros		
Passifs - Ventilation par catégorie de passifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés		
Dettes envers les établissements de crédit	5,4	
Opérations avec la clientèle	591,7	
Autres Passifs	2,1	
Comptes de Régularisation	9,8	
Provisions pour Risques et Charges	2,5	
Dettes subordonnées	10,0	
TOTAL DETTES	621,5	
Capitaux propres		
Capitaux propres et assimilés	42,9	a
<i>Capital souscrit</i>	25,0	b
<i>Réserves</i>	11,3	c
<i>Report à nouveau (+/-)</i>	6,5	d
<i>Résultat en instance d'approbation (+/-)</i>	0,0	
<i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>	0,0	
TOTAL PASSIF	664,3	

Les périmètres des états financiers et des états réglementaires sont identiques pour Banque Fiducial.

3. Informations relatives à la politique de rémunération

3.1. Politique de rémunération (REMA)

Modèle EU REMA — Politique de rémunération

En application de la décision du Conseil d'Administration prise le 9 février 2016, Banque Fiducial ne s'est pas dotée d'un comité de rémunération tel que visé à l'article L.511-102 du Code monétaire et financier et à la partie 2.4.2 des Orientations ABE.

Banque Fiducial n'a pas non plus formalisé de politique de rémunération, tel que précisée dans l'article L. 511-72 du Code monétaire et financier.

Les principes de rémunération sont encadrés par un accord salarial respectant les dispositions conventionnelles, notamment les minima conventionnels, la grille d'ancienneté et le dispositif de garantie salariale prévu à l'article 40 de la Convention Collective Nationale de la Banque.

Le Directoire de Banque Fiducial apporte une attention particulière aux collaborateurs n'ayant bénéficié d'aucune mesure salariale depuis 5 ans ainsi qu'au respect de l'équité de traitement en matière d'augmentations salariales et de changements de niveau (en lien notamment avec l'accord en faveur de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes mis en place au sein de la banque).

Banque Fiducial applique des principes de rémunération en ligne avec les grilles des salaires fixes du marché. Les parts variables accordées aux collaborateurs ne peuvent dépasser deux mois de salaires bruts, sauf pour les dirigeants effectifs.

Banque Fiducial bénéficie d'une dérogation au titre de l'article 94, paragraphe 3, de la directive CRD et l'applique à l'ensemble des membres du personnel

3.2. Indicateurs concernant les rémunérations attribuées (REM1 à REM4)

Modèle EU REM1 — Rémunérations octroyées pour l'exercice financier

Les catégories de personnels concernés en 2022 sont les dirigeants effectifs, la directrice Finance & Risques, la responsable conformité et le responsable contrôle permanent.

Leur rémunération globale a été de 520 420 €, soit 488 420 € pour la part fixe et 32 000 € pour la part variable.

Modèle EU REM2 — Versements spéciaux aux membres du personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement (personnel identifié)

Aucun versement spécial tel que décrit dans le règlement UE n° 575/2013 article 450 point h) v, vi et vii n'a été versé aux membres de la direction ou aux autres membres du personnel identifié sur l'exercice 2022.

Modèle EU REM3 — Rémunérations différées

La politique de rémunération de Banque Fiducial ne prévoit pas la possibilité d'accorder des rémunérations différées telles que décrites dans le règlement UE n° 575/2013 article 450 point h) iii et iv. Le montant total des rémunérations différées est nul sur l'exercice 2022.

Modèle EU REM4 — Rémunérations de 1 million d'EUR ou plus par exercice

Banque Fiducial n'a pas octroyé de rémunération d'un million d'euros ou plus sur l'exercice 2022.